

Avis 15-A-14 du 21 octobre 2015  
relatif à une demande d'avis du Conseil  
supérieur de l'audiovisuel sur le fondement  
de l'article 41-4 de la loi du 30 septembre  
1986 sur la demande de passage sur la  
plateforme de TNT gratuite des chaînes LCI,  
Paris Première et Planète +

Posted on: 21 octobre 2015 | Secteur :

**PRESSE / MÉDIAS**

## Présentation de l'avis

### Informations sur l'avis

#### Origine de la saisine

Conseil supérieur de l'audiovisuel  
(CSA)

#### Dispositif(s)

se référer à l'avis

#### Fondement juridique

article 41-4 de la loi du 30  
septembre 1986

## Lire

le texte intégral de l'avis

283.99 Ko

le communiqué de presse